



PV REUNION DES PRESIDENTS DE CR COUDEKERQUE BRANCHE (59) – LE 8 FEVRIER 2014

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Présidents de Comités Régionaux présents à cette réunion de travail et en donne l'ordre du jour et ses attentes. Il souhaite que celle-ci permette d'avancer sur les deux dossiers importants qui seront mis à l'approbation de l'AG, tous les documents utiles ont été diffusés mais une présentation plus complète permettra à tout le monde de se faire un avis plus concret :

- Evolution dans l'organisation des championnats
- Refonte des règlements

Nous ne parlerons pas du rapprochement des fédérations, il sera simplement demandé à l'AG de se prononcer sur la suite à donner à ce dossier.

Autres points qui seront évoqués :

- Communication sur l'action sport et santé entreprise par la FFPSC.
- Finalisation du calendrier 2014 qui est incomplet à ce jour.
- Questions diverses de l'assistance.
- Distribution des médailles et souvenirs.

Avant de laisser la parole aux intervenants, le secrétaire fait l'appel des CR :

CR PRESENTS OU REPRESENTES : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne Ardenne, Franche Comté, Haute Normandie, Ile de France, Languedoc Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord Pas de Calais, Pays de Loire, Picardie, Poitou Charente, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes.

CR EXCUSES : Aquitaine, Basse Normandie, Midi Pyrénées.

1) Intervention de Jean Luc QUERNEC

Découpage et organisation des championnats

Jean Luc fait l'historique de ce dossier et des derniers travaux sur l'évolution des championnats (Cf. PV réunions comité directeur du 7 décembre 2013 et du 8 février 2014) :

- Un nouveau découpage en 6 zones avait été validé par l'AG 2013 à Châteaudun mais les nombreux retours de mécontentement des CD, CR et pêcheurs signalant des zones très étendues engendrant des déplacements importants nous ont conduits à revoir ce dossier.
- Afin de réduire la taille des zones un découpage en 9 zones a été étudié et validé par le comité directeur mais ce schéma, qui minimise les déplacements dans les zones, induit un nombre important de descendants qui sont replacés dans une autre zone que la leur et quelquefois très éloignée géographiquement.
- A nouveau, les remarques faites par les CD, CR et compétiteurs suite à la diffusion des organigrammes nous ont conduits à réfléchir une nouvelle fois sur le sujet. La possibilité de replacer tous les descendants dans leur zone d'attache a été étudiée, elle impose des 3° divisions inégales et variables.
- Pour les 2° divisions, la possibilité de les faire inégales a aussi été étudiée mais elle n'est pas réalisable car elle imposerait des écarts trop importants dans leur nombre de participants. Elles restent donc égales et les descendants de 1° division seront répartis selon les places disponibles. Cela permet aussi d'avoir le même nombre de montants en 1° division, soit 9 pour le mixte et les pêcheurs seront maintenus jusqu'au 18°.

- Pour les vétérans le principe est le même mais les calculs étant basés sur le nombre de licences de cette catégorie, le découpage est quelque peu différent pour certaines zones. Selon les participations régionales 2014, le principe sera peut-être revu en basant les calculs sur le nombre réel de participants.
 - Tous les championnats étant organisés en 3 manches et 3 groupes, les nombres de participants seraient arrondis au multiple de 3 supérieur. Pour éviter les repêchages inutiles, les éventuels compléments seront calculés après déduction des forfaits et annoncés après le 31 mars, date limite de renouvellement des licences pour participer aux championnats nationaux, et au plus tard 1 mois avant l'épreuve. Toutes les grilles utiles seront établies et diffusées.
 - Cette nouvelle évolution, qui correspond à la demande des pêcheurs en limitant les déplacements, fait l'unanimité au sein du comité directeur qui a retenu trois propositions de choix pour le mixte, le moulinet et les vétérans, elles seront mises au vote lors de l'AG :
 - Statu quo, application des décisions de l'AG 2013
 - Découpage en 9 zones avec 3° divisions égales
 - Découpage en 9 zones avec 3° divisions inégales et variables
 - Le même découpage 9 zones sera proposé pour les jeunes avec accès aux 2° divisions sur inscription, dont la date limite est fixée au 15 avril, et calcul du nombre de montants en 1° division au prorata du nombre de participants de chaque catégorie.
 - Reste la coupe de France carpe qui était organisée sur 8 zones mais dans un souci d'uniformisation le nouveau découpage 9 zones sera aussi proposé.
 - Le principe des 3° divisions inégales, s'il est retenu, engendrant des petits championnats, le comité directeur propose également :
 - A partir de 24 participants inclus : Obligation de faire en trois groupes séparés de 30 m minimum.
 - Jusqu'à 21 participants inclus : Deux options possibles, trois groupes séparés ou en ligne avec classement en ligne.
- ☛ L'assistance rejoint l'avis du comité directeur en étant favorable au découpage 9 zones pour l'ensemble des épreuves et aux 3° divisions inégales et variables pour le mixte, le moulinet et les vétérans.

Championnat de France des clubs

Le tableau des qualifiés par CR a été diffusé dernièrement :

- Le qualifié supplémentaire du CR Champagne Ardenne correspond à une erreur faite en 2013 : Un club de ce CR avait été oublié au profit d'un club du CR Aquitaine. Quand l'erreur a été découverte les pêcheurs étaient prévenus et ils avaient commencés leur préparation pour la finale, il n'était donc pas évident de leur annoncer qu'ils n'étaient plus qualifiés. Il a donc été proposé au CR Champagne Ardenne un qualifié de plus pour 2014 en laissant le choix : Inscription de l'équipe lésée en 2013 ou une équipe supplémentaire qualifiée lors du régional 2014.
- Comme annoncé l'année dernière, le club organisateur de la finale bénéficie d'un qualifié supplémentaire l'année suivante. Pour 2014 c'est donc l'organisateur 2013 qui obtient ce bonus.

Coupe de France carpe au coup

Les inscriptions sont maintenant gérées par Thierry THEAUDIN, le formulaire sera modifié en conséquence.

Licences

- En 2013 nous n'avons pas rencontré de soucis particuliers, tout c'est bien passé et cela devrait perdurer cette année.
- Pour les nouveaux licenciés, il n'y a plus besoin de remplir la colonne « numéro de licence », celui-ci est maintenant attribué automatiquement. Les « licences mères » n'existent plus, les stocks éventuels sont à détruire. Par contre le certificat médical reste obligatoire.

2) Intervention de Christian ROGEAUX

Le diaporama sur la prévention de la mort subite est projeté pendant que notre médecin présente les travaux de la commission médicale (Cf. PV réunion comité directeur du 8 février) en appuyant sur certains points :

- Le CNDS offre des possibilités pour l'acquisition de défibrillateur mais notre médecin insiste sur le fait qu'il faut joindre au dossier d'achat du matériel le projet de mise en place de formations.
- Sur les 60 000 morts recensés en France tous les ans 1 500 se produisent lors des activités sportives. Nous n'avons pas de chiffres concernant les pêcheurs mais statistiquement nous sommes concernés, le mouvement sportif français et la FFPSC ce sont donc emparé de ce phénomène de société.
- Il faut savoir qu'actuellement en France il y a 5% de survie suite aux accidents cardiaques alors qu'aux Etats Unis par exemple il y en a 30%, si nous étions aussi à 30% cela ferait 18 000 morts sauvés tous les ans. Nous avons donc beaucoup de chemin à faire, c'est pourquoi il est important que les organisateurs positionnent des défibrillateurs sur les parcours de pêche et surtout organisent avec la FFPSC des sessions de formation qui durent 1h15 à 1h30 par groupes de 12. Ces formations ne sont pas obligatoires pour utiliser un défibrillateur mais par expérience notre médecin les conseille fortement afin de se familiariser et manipuler le matériel.
- Les actions de sensibilisation sur le dopage sont aussi très bien perçues par le ministère et le CNOSF.
- Dans le cadre « sport et santé », toutes les initiatives sur la prévention de la mort subite et du dopage sont aussi des moyens de communication très médiatiques et porteurs.

Ce que confirme Thierry THEAUDIN qui a vécu un contrôle anti-dopage lors des championnats du monde à Rieux, ce fait a été largement relaté dans la presse.

- Concernant le certificat médical des travaux sont en cours au niveau du CNOSF avec la conférence des médecins fédéraux. La commission attend les propositions de base du ministère pour travailler sur le sujet. La fréquence des certificats sera certainement plus étalée mais avec des examens plus approfondis dans le but de repérer les sujets à risques.

Echanges avec l'assistance :

- *Jean Pierre MINET signale que les CDOS et les CROS proposent aussi des formations.*
- *Peut-on nous envoyer le diaporama ?*

Pas de problème, celui-ci sera transmis aux Présidents de CR et mis en ligne sur notre site.

- *Nous parlons du problème de dopage mais que fait-on si un pêcheur est alcoolisé ?*

Ce point sera traité dans le nouveau règlement.

- *La responsabilité civile de la FFPSC est couverte par une assurance qui couvre également les CD, CR et clubs lors de l'organisation de championnats. La plupart des licenciés pensent qu'en cas d'accident ils sont couverts en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident, il serait bon de leur rappeler que nous sommes couverts en RC mais pas en « individuelle accident ».*

Le Président donne des précisions sur notre assurance : Il y a actuellement dans notre contrat une toute petite couverture individuelle accident qui rembourse les frais médicaux et verse un petit capital en cas de décès ou d'incapacité. Il est vrai que légalement nous devrions proposer deux tarifs pour les licences, avec ou sans l'assurance, mais cela pose un problème de gestion. La FFPSC a donc choisi depuis longtemps de couvrir tous les licenciés à un petit niveau mais gratuitement. Dans le cadre d'une fédération unique nous aurons certainement à revoir et négocier notre contrat.

- *Les CD et CR doivent-ils prendre une assurance complémentaire ?*

Non, cela n'est pas nécessaire sauf s'ils trouvent la couverture insuffisante. Deux petites précisions : Nous sommes assurés en RC mais pas pour les dommages matériels et les bénévoles non licenciés ne sont pas couverts.

Notre médecin précise qu'il est important de conserver une assurance de groupe mais quelque soient les garanties nous devons en informer nos licenciés, libre à eux de souscrire un contrat supplémentaire ou de demander un complément de couverture à notre assureur. Concernant les dirigeants de la FFPSC, qui se déplacent fréquemment pour effectuer bénévolement leurs missions, il trouve que les capitaux décès et invalidité sont relativement faibles.

- *Frédéric LINARD souligne que son CR offre gratuitement la licence aux deux dames bénévoles qui s'occupent de la buvette afin qu'elles soient assurées pendant leur bénévolat.*

C'est une solution, à l'avenir il faudra peut-être prévoir une licence « loisir » pour les bénévoles.

- *Pour les championnats il n'y a pas de problème car il faut être licencié mais tout le monde sait que dans les concours il y a beaucoup de non-licenciés, en cas d'accident les organisateurs sont-ils couverts ?*

Non, c'est pourquoi la FFPSC exige la licence et le contrôle médical pour les championnats et les épreuves inscrites dans les calendriers officiels. Si les organisateurs souhaitent ouvrir aux non-licenciés ils ne doivent les accepter que sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche sportive.

- *Jean Luc QUERNEC informe qu'il a contracté pour le CD 28 une assurance qui couvre les bénévoles lors de toutes les organisations, pour un maxi de 500 membres le coût annuel s'élève à 200 €.*

Jacky CAHAGNE a fait de même depuis de plusieurs années pour le CD 27, pour un nombre de membres inférieur il règle 170 €.

3) Intervention de Jean Claude POINSIGNON

- Toujours des soucis avec les résultats de championnats :

- Certains CD et CR ne les transmettent pas, il faut réclamer et relancer.
- Il faudrait les faire vérifier par une autre personne avant de les envoyer car il y a des erreurs.

Jean Michel GRIGNON confirme : Il a reçu pour le bulletin plusieurs résultats pour une 2° division nationale mais avec des vainqueurs différents.

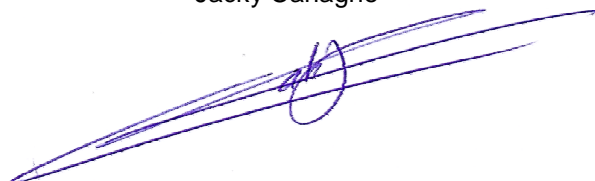
- Pour les forfaits ne pas se contenter de laisser un message sur répondeur, il faut confirmer par mail ou par un nouvel appel.
- Présentation, commentaires et mise à jour du calendrier 2014 :
 - A ce jour il est incomplet, pour la fin de l'AG il faudrait que le calendrier soit bien avancé.
 - Il manque encore beaucoup de lieux, surtout pour les championnats attribués d'office par roulement.
 - Il reste aussi des championnats à attribuer, il est fait appel à candidature.
 - Il est complété au fur et à mesure avec les informations transmises par l'assistance.
 - Pour les vétérans il manque des lieux mais aussi des dates pour les 3° divisions.
 - Une information pour les championnats vétérans, suite à un vœu de CR Centre, les 1° et 2° divisions sont désormais organisées en 3 manches de 4 heures sur 3 jours.
 - Des dates ont été modifiées dernièrement suite à des travaux sur le barrage de Saint Fraimbault des Prières, de ce fait : La 1° division mixte a été avancée aux 29, 30 et 31 août, les 2° divisions mixte avancées aux 15, 16 et 17 août et la 1° moulinet reportée à fin septembre.

Exceptionnellement les trois divisions pêche mixte se dérouleront en août, ce qui peut poser des problèmes aux compétiteurs qui participeront aux trois championnats, soit une dizaine de pêcheurs, mais nous n'avons pas trouvé d'autre solution. Le calendrier n'est facile à modifier, c'est un casse-tête, beaucoup de facteurs interviennent, nous devons tenir compte des championnats du monde par exemple, nos représentants doivent pouvoir participer aux épreuves nationales.

Les débats étant terminés le Président clôt la séance, les médailles et souvenirs FFPSC sont ensuite distribués aux CR organisateurs de championnats.

Le secrétaire général,

Jacky Cahagne



Le Président,

Jacques Goupil

